



Vanves en Confiance

AVEC
Bernard Gauducheau

Élections Municipales 15 et 22 mars 2026



Novembre 2025

Chères Vanvéesennes, chers Vanvéesens,

En 2020 vous avez choisi pour Vanves le projet que j'ai eu l'honneur de conduire avec des femmes et des hommes engagés, unis et représentatifs de la diversité de notre ville.

Mobilisés dès les premiers mois de la mandature pour affronter une crise sanitaire sans précédent puis la crise énergétique, nous avons démontré par des actions concrètes en direction des plus fragiles notre attachement à ces valeurs incontournables que sont la solidarité et la proximité, essentielles à la solidité du lien social.

Ensemble nous avons fait de Vanves une ville qui protège, qui rassemble et qui agit.

Vanves dispose aujourd'hui d'équipements modernes, accessibles et répondant à tous les besoins dans les domaines de la culture, du sport, de la vie associative et de la santé.

Nos espaces publics ont été embellis et apaisés avec une attention constante portée à la sécurité, à la biodiversité, aux mobilités douces et au cadre de vie.

Cette qualité de vie a renforcé notre attractivité et la confiance de nos partenaires rassurés par des finances communales saines et prêts à s'engager dans des projets structurants : la gare du Grand Paris Express, le site hôtelier Paris-Issy-Vanves, les pôles économiques des rues Auguste Comte et Jean Bleuzen.

Aujourd'hui les équilibres qui font la force de notre ville pourraient être fragilisés par un contexte national instable marqué par les divisions et les incertitudes.

Dans ce contexte, notre ville aura besoin de toujours plus de stabilité et de sérénité.

Alors que beaucoup de Communes sont dans le doute, nous devons préserver ce qui fait la spécificité de Vanves : une ville équilibrée, attentive à tous, pratiquant une vraie participation citoyenne et soucieuse d'une écoute permanente pour proposer des avancées concrètes dans votre vie quotidienne.

Continuer à protéger Vanves, c'est préserver nos acquis et avancer avec confiance vers l'avenir :

- en soutenant notre jeunesse, nos familles, nos séniors pour entretenir ces liens humains qui sont notre force et notre identité,
- en développant pour tous des services publics de qualité,
- en menant une transition écologique de terrain, pragmatique, concertée et jamais doctrinale,
- en défendant sans relâche les droits fondamentaux que sont la sécurité, la tranquillité et l'accès aux soins.

Avec une équipe municipale expérimentée et à votre écoute, je souhaite continuer à placer l'humain au cœur de l'action publique, loin des slogans, avec pour seule boussole vos besoins et votre qualité de vie.

C'est avec cette volonté, toujours fidèle à mes engagements et animé par la passion de Vanves, qu'avec le soutien de mon équipe et les encouragements de très nombreux vanvéesens, j'ai décidé d'être candidat aux élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

Chères Vanvéesennes, chers Vanvéesens, je vous propose de poursuivre ensemble ce chemin, dans un esprit d'unité, de responsabilité et de confiance pour l'avenir de notre ville.

*Avec vous et pour vous,
Bernard Gauducheau -*

Bernard Gauducheau, Maire de Vanves



**Élections Municipales
15 et 22 mars 2026**

Avec nous, rejoignez le Comité de soutien de *Vanves en Confiance* avec Bernard Gauducheau



Nom Prénom

Adresse

Téléphone Courriel

- J'apporte mon soutien à Bernard GAUDUCHEAU pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026
- J'accepte de voir mon nom publié dans le comité de soutien
- J'apporte ma contribution financière à la campagne électorale par chèque bancaire ou postal
Le candidat ne pouvant percevoir de don, le chèque doit être libellé obligatoirement à l'ordre de « Jacques LANDOIS-Mandataire financier de la liste menée par Bernard GAUDUCHEAU »
Chèque à adresser à l'adresse suivante : Jacques LANDOIS - 101 avenue Victor Hugo - 92170 Vanves
- Je souhaite participer activement à la campagne et être contacté par l'équipe

Date Signature

- ✓ Je retourne mon bulletin de soutien par mail à l'équipe **Vanves en Confiance** avec Bernard Gauducheau
à l'adresse : bg92170vanves@gmail.com
- ✓ Je retourne mon bulletin de soutien par voie postale à l'adresse suivante :
Jacques LANDOIS - 101 avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

En remplissant ce bulletin, vous acceptez que les informations recueillies soient susceptibles d'être conservées et enregistrées par l'équipe de « Vanves en confiance avec Bernard Gauducheau » à des fins informatives ultérieures. Conformément à la Loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 « Informatique et libertés » et au règlement européen 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données en adressant un mail à bg92170vanves@gmail.com

Article L 52-8 du code électoral : Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique

dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat, ni lui apporter leur garantie pour l'obtention de prêts.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

Article L 113-1 III du code électoral : Il. – Sera puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende quiconque aura, en vue d'une campagne électorale, accordé un don ou un prêt en violation des articles L. 52-7-1 et L. 52-8.

Lorsque le donneur ou le prêteur sera une personne morale, le premier alinéa du présent III sera applicable à ses dirigeants de droit ou de fait.



IMPRIMÉ/VERT